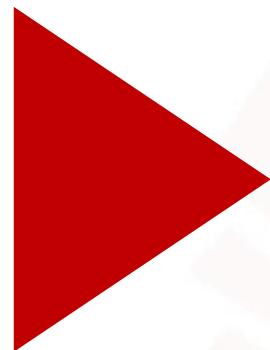


Date d'édition
01/05/2023

Date de révision trimestrielle
01/05/2023

Version
TFP/APS/2023/05

Auteur : Référence Pédagogique
M.FATEH DERRICHE



Les garanties liées au respect des libertés publiques et privés de la branche professionnelle

Accréditations

831 338 728 RCS CRETEIL – APE 8559A
Agrément SSIAP 1703
Agrément CQP APS : 9417111101
Autorisation CNAPS : FOR-094-2023-04-20-
20180628985

Contact

14, rue Jules Vanzuppe, 94200, Ivry Sur Seine
Tél : 0184770920
Email : contact@ecole-prev-securite.fr
Site internet : www.eps-formation.fr



AGENT LES GARANTIES LIÉES AU RESPECT DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

LE DROIT DE PROPRIÉTÉ

LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

LA LIBERTÉ D'ALLER ET VENIR

LES LIBERTÉS FONDAMENTALES DANS L'ESPACE INFORMATIQUE: LA C.N.I.L.

LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA BRANCHE PRÉVENTION SÉCURITÉ

AGENT LES GARANTIES LIÉES AU RESPECT DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET PRIVÉES DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE



LE DROIT DE PROPRIÉTÉ

AGENT LES GARANTIES LIÉES AU RESPECT DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

LE DROIT DE PROPRIÉTÉ

Définition

La propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements (Art. 544 du Code civil et articles 2 et 17 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789).

AGENT LES GARANTIES LIÉES AU RESPECT DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

LE DROIT DE PROPRIÉTÉ

Limites du droit de propriété

Les restrictions dans l'intérêt privé

Restreindre le caractère absolu du droit de propriété d'un propriétaire afin de permettre aux autres de jouir paisiblement de leur bien.

- les servitudes,
- l'abus de droit,
- les troubles du voisinage.

Les restrictions dans l'intérêt général

- l'expropriation pour cause d'utilité publique,
- les servitudes publiques,
- les règles d'urbanisme.

AGENT LES GARANTIES LIÉES AU RESPECT DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET PRIVÉES DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

AGENT LES GARANTIES LIÉES AU RESPECT DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Art. 9 du Code civil : "Chacun a droit au respect de sa vie privée. Les juges peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes mesures, telles que séquestre, saisie et autres, propres à empêcher ou faire cesser une atteinte à l'intimité de la vie privée ; ces mesures peuvent, s'il y a urgence, être ordonnées en référé."

Sont considérées comme portant atteinte à la vie privée toutes les informations faisant intrusion dans l'intimité de la personne :

- relations sexuelles ;
- vie sentimentale;
- vie familiale ;
- situation financière ;
- souvenirs personnels;
- état de santé ;
- convictions politiques, religieuses et syndicales.



AGENT LES GARANTIES LIÉES AU RESPECT DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET PRIVÉES DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

LA LIBERTÉ D'ALLER ET VENIR

AGENT LES GARANTIES LIÉES AU RESPECT DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

LA LIBERTÉ D'ALLER ET VENIR

Les lois rassemblées dans le Code de la route précisent la réglementation de la circulation à l'intérieur du territoire français.



La liberté d'aller et de venir d'un pays à l'autre est elle aussi réglementée (accords de Schengen signés par la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie...).

AGENT LES GARANTIES LIÉES AU RESPECT DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET PRIVÉES DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE



LES LIBERTÉS FONDAMENTALES DANS L'ESPACE INFORMATIQUE: LA C.N.I.L.

AGENT LES GARANTIES LIÉES AU RESPECT DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

LES LIBERTÉS FONDAMENTALES DANS L'ESPACE INFORMATIQUE: LA C.N.I.L.



Chargée de veiller au respect des libertés fondamentales de tout citoyen (*vie privée, identité, libertés publiques et individuelles, droit de l'homme*) dans l'espace informatique.

La CNIL est composée de 17 membres nommés pour 5 ans :

- **4 parlementaires** (*2 députés, 2 sénateurs*),
- **2 membres du Conseil économique, social et environnemental**,
- **6 représentants des hautes juridictions**,
- **5 personnalités qualifiées** désignées par le Conseil des ministres dont le président de l'Assemblée et le président du Sénat.

AGENT LES GARANTIES LIÉES AU RESPECT DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

LES LIBERTÉS FONDAMENTALES DANS L'ESPACE INFORMATIQUE: LA C.N.I.L.

Missions

5 missions principales:

- **informe** les personnes de leurs droits et obligations et conseille le gouvernement en ce qui concerne les libertés et la vie privée,
- **veille au respect du droit d'accès** : tout citoyen dès lors qu'il en fait la demande a accès aux données des traitements des fichiers informatiques le concernant.
- **recense les fichiers**,
- **contrôle** les applications et les traitements des fichiers et veille à la **sécurisation des données**,
- **participe** à la réglementation permettant de faciliter le traitement les plus récurrents.



AGENT LES GARANTIES LIÉES AU RESPECT DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET PRIVÉES DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE



LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA BRANCHE PRÉVENTION SÉCURITÉ

AGENT LES GARANTIES LIÉES AU RESPECT DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA BRANCHE PRÉVENTION SÉCURITÉ

Le métier d'agent de sécurité est réglementé par le livre VI du Code de la Sécurité Intérieure (C.S.I.).

La Convention Collective Nationale (C.C.N.) des entreprises de prévention et de sécurité n°3196 du **15 février 1985**, conclue conformément aux dispositions du Code du travail, complète les dispositions de la loi.

Elle précise notamment **les droits et les devoirs des employés** des entreprises de prévention et de sécurité.

AGENT LES GARANTIES LIÉES AU RESPECT DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA BRANCHE PRÉVENTION SÉCURITÉ

La présente convention s'applique expressément aux activités

- des services de surveillance;
- des services de sécurité, d'intervention incendie et d'assistance aux personnes ;
- de prévention et d'intervention incendie sur les aérodromes;
- de sûreté aérienne et aéroportuaire ;
- de sûreté portuaire ;
- de sécurité des manifestations sportives, récréatives ou culturelles ;
- de sécurité mobile;
- de télésurveillance dédiée à la sécurité ;
- de vidéosurveillance et vidéo protection;
- de protection rapprochée.



AGENT LES GARANTIES LIÉES AU RESPECT DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA BRANCHE PRÉVENTION SÉCURITÉ

Sont notamment exclues de la présente convention les activités suivantes:

- **activité de transport de fonds;**
- **activité d'agent de recherche privée ;**
- **activité de médiation;**
- **activité consistant à procéder à des contrôles de sécurité techniques ou autres relevant du champ d'application de l'entreprise ou du service public donneur d'ordres ;**
- **activité de gardien d'immeubles;**
- **activité de sécurité exercée sur la voie publique (*patrouilles urbaines et suburbaines*);**
- **activité d'installation et de maintenance en tant que seule activité au niveau de l'entreprise.**



AGENT LES GARANTIES LIÉES AU RESPECT DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA BRANCHE PRÉVENTION SÉCURITÉ

Les droits des salariés

Travail à temps partiel

Les entreprises feront appel à des salariés employés à temps plein. Les salariés employés à temps partiel ont les mêmes droits et les mêmes obligations que les salariés employés à temps plein.

Ancienneté et prime d'ancienneté

Temps pendant lequel le salarié a été employé d'une façon continue dans une entreprise. Une prime d'ancienneté est accordée aux salariés.

Emploi du personnel féminin

Les entreprises s'engagent à pratiquer des rémunérations égales pour les hommes et les femmes pour un même travail ou de qualification égale.

- Protection de la maternité
- Congés de maternité
- Autorisation d'absence pour garde d'enfant malade

AGENT LES GARANTIES LIÉES AU RESPECT DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA BRANCHE PRÉVENTION SÉCURITÉ

Les droits des salariés

Emploi de salariés étrangers

Ils sont traités de la même manière que les salariés nationaux.

Autorisation d'absence pour événements exceptionnels

Tout salarié ayant au moins 1 an d'ancienneté dans l'entreprise a bénéficié, sur justification et à l'occasion de certains événements familiaux (mariage, décès, naissance), d'une autorisation exceptionnelle d'absence.



Modification de l'horaire de travail

Le salarié doit en être informé au moins 48 heures à l'avance.

Son refus pour raisons justifiées ne peut entraîner de sanctions disciplinaires.

AGENT LES GARANTIES LIÉES AU RESPECT DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA BRANCHE PRÉVENTION SÉCURITÉ

Les droits des salariés

Durée quotidienne de travail

Elle est de 12 heures maximum de travail effectif par jour.

Durée maximale de travail (semaine)

La semaine de travail ne pourra excéder 4 fois 12 heures, soit 48 heures, et sur 12 semaines consécutives. Un jour de repos minimum sera ménagé après toute période de 48 heures de service.

Contingent annuel d'heures supplémentaires

Sans autorisation de l'inspection du travail, il est porté à 329 heures.



Modulation du temps de travail

La limite hebdomadaire de 44 heures peut être portée par dérogation à 48 heures.

AGENT LES GARANTIES LIÉES AU RESPECT DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA BRANCHE PRÉVENTION SÉCURITÉ

Les droits des salariés

Rémunération des jours fériés

Droit, en plus du salaire correspondant au travail effectué le jour férié, à une indemnité égale au montant de ce salaire. Peut être remplacée au choix du salarié par un temps de repos équivalent obligatoirement pris dans le mois suivant.

Prévoyance

Régime de prévoyance applicable au profit de l'ensemble des salariés cadres et non cadres.

Indemnité pour frais de transport

Indemnité fixée en fonction de l'éloignement du domicile, sur la base de zones concentriques et sur justification du véhicule personnel.



AGENT LES GARANTIES LIÉES AU RESPECT DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA BRANCHE PRÉVENTION SÉCURITÉ

Les droits des salariés

Indemnité de panier

Accordée au personnel effectuant une durée minimale de travail de 6h continues.

Indemnité nettoyage de tenue

Réglée 11 mois par an, sur fourniture d'un justificatif.

Habillage et déshabillage

Prime conventionnelle dite d'habillage versée mensuellement.

Départ à la retraite

Indemnité de départ fixée en fonction de l'ancienneté.

